

## Règlement intérieur du CDI

Le CDI est un lieu de travail qui met à la disposition des usagers (élèves, professeurs et tout personnel) un certain nombre de documents et ressources sélectionnés en rapport avec les enseignements et disciplines scolaires : livres, revues, ressources numériques, etc... C'est également un lieu d'enrichissement personnel ou chacun peut venir s'informer et se cultiver, notamment par la lecture.

Le professeur - documentaliste est à la disposition des usagers pour les conseiller et les guider dans leurs recherches.

### **Le Règlement Intérieur de l'établissement s'applique au CDI comme dans tous les lieux de l'établissement**



#### **Accueil des élèves :**

- Inscription obligatoire en permanence auprès des surveillants lors des heures d'études
- Certaines heures sont réservées (IRD, TPE, AP...) et sont inscrites sur le planning du CDI en permanence. Pendant ces heures de cours, les élèves de permanence ne peuvent accéder au CDI. (des exceptions sont toutefois possibles).
- Inscription obligatoire en vie scolaire pour accéder au CDI lors de la pause de midi (Lundi et Jeudi et pour l'accès au CDI après 17h15 (lundi soir)
- Possibilité d'accéder au CDI pendant les récréations pour emprunter ou rendre un document.



#### **Modalités d'entrée et comportement :**

L'entrée et la sortie se font à heure fixe, comme pour un cours. Tout élève venant volontairement au CDI y vient pour effectuer une activité (recherche documentaire, lecture, ...). Tout document consulté doit être remis à sa place. (En cas de doute demander au documentaliste). Une ambiance de calme étant nécessaire au travail, les élèves trop bruyants, perturbateurs et sans activités précises seront sanctionnés et éventuellement exclus temporairement du CDI.



#### **Conditions de prêt :**

Les livres et revues peuvent être empruntés pour une durée de 15 jours éventuellement renouvelable (sauf les derniers n° des revues et les ouvrages exclus du prêt)



#### **Utilisation des ordinateurs et accès à Internet :**

Elle doit être conforme aux lois en vigueur et respecter la charte Informatique et Internet de l'établissement. L'usage d'Internet est avant tout réservé aux recherches documentaires dans le cadre des travaux demandés par les enseignants des différentes disciplines.

La page d'accueil d'Internet est le site de l'ENT de l'établissement ( <http://immacule-conception.entmip.fr/> ) qui permet d'accéder aux différents outils de recherche sur Internet et à des sites Internet sélectionnés.

Tout travail d'impression est subordonné à l'autorisation du documentaliste.

M. MARRAGOU